

Délibération n° 2021-360

**OBJET : LONGJUMEAU - QUARTIER ROCADE BEL AIR: CONVENTION NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) ACCOMPAGNÉE DE SA MAQUETTE FINANCIÈRE, DE LA CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP) ET DE LA CHARTE D'INSERTION SOCIALE**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	71
Votants	:	71

Le mercredi 15 décembre 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 9 décembre 2021, s'est réuni à 19h07, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAI RRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LAN SIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois

Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Dominique LACAMBRE	a donné pouvoir à	Madame Rafika REZGUI
Monsieur Vincent GALLET	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Madame Caroline LAVARENNE	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Sarah JAUBERT	a donné pouvoir à	Monsieur Gabriel LAUMOSNE
Madame Alexia PERRIN	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Olivier THOMAS	a donné pouvoir à	Monsieur David ROS
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Monsieur Vincent DELAHAYE	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	a donné pouvoir à	Monsieur Roger DEL NEGRO
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Martine CHARVIN	a donné pouvoir à	Madame Elisabeth DELAMOYE
Monsieur Pierre COSTI	a donné pouvoir à	Monsieur Gilles CORDIER
Madame Shirley LEGRAND	a donné pouvoir à	Madame Delphine PERSON
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Madame Nathalie PLUMAIL	a donné pouvoir à	Monsieur Victor DA SILVA
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Monsieur Florian GALLANT

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Olivier BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy
Monsieur Claude PONS	Commune de Montlhéry

**Secrétaire de séance :** François Guy TREBULLE

**OBJET : LONGJUMEAU - QUARTIER ROCADE BEL AIR: CONVENTION NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) ACCOMPAGNÉE DE SA MAQUETTE FINANCIÈRE, DE LA CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP) ET DE LA CHARTE D'INSERTION SOCIALE**

Le Conseil Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Nicolas SAMSOEN.

VU l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales portant définition des compétences de la Communauté d'agglomération et de leurs conditions d'exercice ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine désignant les communautés d'agglomération comme pilote stratégique des contrats de ville ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU les contrats de ville des Communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay signés respectivement les 17 avril et 3 juin 2015 ;

VU le protocole d'engagements réciproques politique de la ville 2019-2022 signé en décembre 2019 ;

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en vigueur ;

VU le règlement comptable et financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur ;

VU le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de La Rocade/Bel-Air signé le 15 décembre 2016 ;

VU le projet de déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional de la Rocade – Bel Air signé le 13 janvier 2020 ;

VU le projet de convention ci-annexé ;

VU la maquette financière ci-annexée répartissant les engagements des signataires ;

VU le calendrier ci-annexé déclinant les étapes du projet urbain et notamment de la mise en œuvre des travaux ;

VU le projet de convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) ;

VU l'avenant n°2 à la Charte d'engagement « Pour une commande publique et privée au service du développement économique, de l'emploi et de l'insertion » ;

VU la Charte en faveur des « achats socialement responsable » sur le département de l'Essonne 2018-2020, signée en juin 2018 ;

Vu le projet de Charte d'insertion rocade Bel Air relative au NPNRU ;

CONSIDERANT que le projet de renouvellement urbain de Longjumeau est un projet prioritaire, inscrit dans l'Axe 4 du Projet de territoire ;

Délibération n° 2021-360

CONSIDERANT les grandes orientations du projet de renouvellement urbain du quartier Rodeau Bel air à Longjumeau validées par les partenaires, notamment la ville et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT le niveau de subvention de l'ANRU à hauteur de 6 200 000 euros ;

CONSIDERANT que le projet de renouvellement urbain doit être accompagné par une convention cadre de gestion urbaine sociale et de proximité, la GUSP ;

CONSIDERANT l'avenant de la Convention-cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, adoptée en délibération par voie d'avenant par le Conseil communautaire du 16 décembre 2020 ;

CONSIDERANT les contributions des partenaires de la GUSP exprimées lors des différentes instances qui ont ponctué l'élaboration de la convention ;

CONSIDERANT la Charte en faveur des achats socialement responsables déclinant notamment les clauses d'insertion ;

CONSIDERANT la Charte d'insertion comme outil permettant à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de favoriser l'insertion et l'emploi au travers de ses marchés publics ;

CONSIDERANT que la Charte d'insertion s'inscrit dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation et participe à la construction de parcours vers l'emploi pour les habitants du quartier prioritaire La Rodeau Bel Air ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la Ville, gens du Voyage » en date du 6 décembre 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. APPROUVE la convention de renouvellement urbain d'intérêt régional de La Rodeau - Bel Air, à Longjumeau ci-annexée ;
2. APPROUVE la maquette financière due à la convention de renouvellement urbain de La Rodeau - Bel Air à Longjumeau ;
3. APPROUVE la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) de La Rodeau - Bel Air à Longjumeau ci-annexée ;
4. APPROUVE la Charte d'insertion sociale relative au NPNRU ci-annexée ;
5. AUTORISE le Président à signer la convention de renouvellement urbain d'intérêt général de La Rodeau - Bel Air à Longjumeau, ses annexes et ses avenants éventuels ;
6. AUTORISE le Président à signer la maquette financière due à la convention de renouvellement urbain de La Rodeau - Bel Air à Longjumeau ;
7. AUTORISE le Président à signer la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) de la ville de Longjumeau, ainsi que tous les avenants et documents afférents éventuels ;
8. AUTORISE le Président à signer la Charte d'insertion sociale ainsi que les avenants et tous documents afférents éventuels ;

Délibération n° 2021-360

9. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée et seront inscrits à chaque période concernée suivant les engagements de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 15 décembre 2021

Extrait conforme à l'original

*G d L*  
Le Président,  
Maire de Palaiseau  
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (71 VOIX)

71 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Corinne BAIRRAS , Mme Muriel DORLAND , M. Vincent GALLET , M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , Mme Alexia PERRIN , M. Bernard XAVIER , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , M. Roger DEL NEGRO , Mme Michèle FRERET , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Véronique LEDOUX , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232- 20211215 - 1mc 137821A-DE  
Date AR Préfecture : 21/12/2021

– Affichée / Publiée le : **20 DEC. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Délibération n° 2021-360

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)